



# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS**

## **CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**DU 23 mai 2022 à 20h00**

1



### **COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE**

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSSET.

50 PRESENTS : Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Fleur Manzoni, Brigitte Taillard, Gérard Jacquin, Marine Punkow, Jean Claude Joly, Cédric Schittecatte, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Delphin Bepoix, Jocelyne Woillard a donné procuration à Paul Ruchet, Daniel Peseux, Hervé Bouhelier, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Denis Donzé, Pierre Magnin Feysot, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Maurice Grosset, Freddy Iagrange remplace Maxime Gruner, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Laurence Joly, François Cucherousset, Sylvie Le Hir, Bernard Lapoire, Rachel Digard, Morgan Perrin, Dominique Guilleux, Pierre Benoit, Martine Collette, Noël Perrot, Salih Kurt, Julie Huguenotte, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean-Louis Truche, Lionel Pernin.

10 EXCUSES : Laurent Brion, Gilbert Distel, Pascal Locatelli, Serge Gorius, Claude Brisebard, Marina Tasseti, Karine Jacotey Myotte, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, Charline Cassard,



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

9 ABSENTS : Sandrine Corne, Michel Morel, Claude Roussel, Jacky Morel, Morgane Oudot, Gaele Jobert, David Vivot, Christian Bertin, Alain Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Marie Jeanne Dromard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2

## **Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.**

### **Introduction du président**

**En préambule de ce conseil de communauté il a été fait un point précis sur le projet d'aménagement du territoire de la CCPHD qui est en cours d'élaboration. Le PLUI valant SCoT fait résonance avec la Loi Climat et Résilience, le SRADDET, les SCoT voisins et les remarques et avis des Personnes Publiques Associées (PPA)**

Le Président de la CCPHD a rencontré ce jeudi 19 mai les services de l'Etat à la sous-préfecture de Pontarlier avec les vice-présidents disponibles.

Après un accueil par Mr le sous-préfet et en sa présence, le directeur de la Direction Départementale des Territoires, Mr VAUTRIN, accompagné de ses équipes, avait présenté les dernières évolutions législatives (notamment la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « loi Climat et Résilience ») auxquels doivent répondre tous les documents d'orientation et d'aménagement territorial.

Il a décliné l'obligation et la volonté de la Région Bourgogne Franche-Comté de mettre rapidement en conformité de ces textes le SRADDET (Schéma Régional d'aménagement de développement durable d'égalité des territoires).

La DDT a également décliné les différents avis et remarques des Personnes Publiques Associées suite à leur consultation sur la démarche d'élaboration du PLUi valant SCoT de la CCPHD.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Le Président de la CCPHD a donc demandé également une intervention d'1/2 heure en séance de conseil communautaire à partir de 20h00 afin de faire une présentation à tous les élus communautaires de ces différents éléments et des conséquences possibles sur les évolutions qui doivent être apportées à l'élaboration en cours du PLUi valant SCoT de la CCPHD au regard des différents avis et remarques faits par les PPA et de la logique que ce document structurant et d'aménagement réponde à ces exigences légales ainsi qu'aux autres documents structurants des autres territoires.

3

**Une discussion et un débat sans vote ont eu lieu suite à cette présentation.**

## **Présentation de la Directrice Générale Adjointe de la CCPHD : Nadia GARDOT**

La stratégie de la CCPHD qui porte sur 6 ambitions majeures a été votée en conseil de communauté le 27 septembre 2021 et son projet de réorganisation fonctionnelle cible présenté en conseil de communauté le 28 février lors des orientations budgétaires.

Il prévoit plusieurs recrutements pour le renfort des équipes d'encadrement notamment.

Ce projet a fait l'objet d'une consultation du comité technique du centre de gestion du Doubs le 07 avril dernier qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le centre de gestion a également accompagné la CCPHD lors sa procédure d'appel à candidature et de recrutement.

Mme Nadia GARDOT a été recrutée en tant que Directrice Générale Adjointe et s'est présentée en séance.

Il est nécessaire de créer un poste pour ce recrutement. Les détails ont été évoqués en séance.

## **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à la création du poste de Directrice Générale Adjointe**
- **De signer tous les documents y afférant**



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

## **Tourisme :**

### **Adhésion à Doubs Tourisme de la CCPHD**

Doubs Tourisme est le comité département du tourisme (CDT) chargé de la promotion et de la commercialisation du département. Cette association est organisée en plusieurs collèges dont un collège « Collectivités Territoriales ». Actuellement, il reste une place dans ce collège. L'adhésion à Doubs Tourisme est nominative. L'adhésion à Doubs Tourisme permet d'assister aux assemblées générales et de faire des propositions/suggestions qui seront ensuite débattues lors des réunions statutaires. En plus de représenter le territoire des Portes du Haut-Doubs au sein de Doubs Tourisme, adhérer à l'association permettrait d'être au cœur de la stratégie touristique du CDT et donc d'y participer. Le coût de l'adhésion est de 750€ par an.

4

### **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver l'adhésion à Doubs Tourisme**

## **Développement économique :**

### **Zones d'activités économiques**

#### **ZA « En Pougie » : servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'Eaux Usées sur le lot 24**

Dans le cadre de l'aménagement et de la viabilisation de la ZA « en Pougie » sur la commune de Valdahon, la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs a fait le choix de raccorder une partie du secteur d'extension au réseau existant rue Denis Papin. Le raccordement de ce secteur a été réalisé de façon à garantir un écoulement gravitaire des eaux usées dans le réseau collecteur. La canalisation a été positionnée sur le lot 24 de la ZA « En Pougie », lot qui sera cédé à la SCI EFELA représentée par M. Umut Bicer.

CONSIDERANT qu'afin de garantir, pendant la durée de vie de cet ouvrage, un accès permettant d'assurer sans contrainte particulière les opérations d'entretien ou de réparations éventuelles de la canalisation, la CCPHD souhaite pouvoir bénéficier



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

d'une servitude de tréfonds sur la parcelle privative constituée par le lot 24 prochainement cédé à la SCI EFELA,

CONSIDERANT que le propriétaire sus-désigné a donné son accord pour l'établissement de cette convention de servitude de tréfonds sans indemnité,

CONSIDERANT que les frais d'établissement et de publication de cet acte seront à l'entière charge de la CCPHD,

5

**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver l'établissement à titre gratuit de la constitution de la servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eaux usées sur le lot 24,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents devant intervenir dans cette décision.**

ZA « En Pougie » : cession foncière

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « En Pougie » sur Valdahon, la SASU KOTEM représentée par M. Emir Bicer souhaite acquérir le lot n°45 d'une superficie de 1756 m<sup>2</sup>.

Le prix de cession est de 18€HT/m<sup>2</sup> soit un prix de cession de 31 608.00€HT. L'avis des domaines en date du 10 janvier 2022 fixe le prix de cession à 30€HT/m<sup>2</sup> soit un prix total de 52 680€HT.

Les prix de cession sur la ZA « En Pougie » avait été définis lors de l'élaboration de la ZA par la commune avec une différenciation en fonction du positionnement dans la ZA et la vocation du terrain :

- Lots dédiés à l'artisanat ou très pentu : 18€HT/m<sup>2</sup>,
- Lots à vocation industrielle ou de service : 30€HT/m<sup>2</sup>,
- Lots à vocation commerciale avec une bonne visibilité : 60€HT/m<sup>2</sup>.

Les terrains à vocation commerciale se situent en limite des terrains commercialisés par la SARL DMFC, partenaire de la commune dans le PUP, dont le prix de cession est de 60€HT/m<sup>2</sup>.

Un compromis de vente a été signé le 11 octobre 2021 sur la base de 18€HT/m<sup>2</sup>, il est donc proposé au conseil communautaire de céder le lot 45 au prix de 31 608.00€HT.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver la cession du lot n°45 à la SASU KOTEM ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant à 31 608.00€HT**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge de l'économie à signer tous les documents et actes devant intervenir dans cette décision.**

6

## Solidarités :

### **Proposition d'ouverture à nouveaux services Transport à la demande (TAD)**

La commission Solidarités a souhaité faire évoluer la prise en charge des usagers sur le TAD en proposant 3 trajets allers et retours de « dépannage » aux usagers.

**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité moins une abstention :**

- **D'ouvrir à trois trajets A/R pour dépannage**
- **D'autoriser le transport de plusieurs personnes à la fois.**

### **Renouvellement marché Transport à la demande**

Le marché de service Transport à la Demande arrivera à son terme en octobre 2022. Il a été proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à publier un nouveau marché et à signer tous les documents afférents.

**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président à publier un nouveau marché et à signer tous les documents afférents.**

### **Convention Territoriale Globale**

L'action des CAF s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Jusqu'à récemment, l'outil de déclinaison de ces objectifs était le Contrat Enfance Jeunesse. Il est aujourd'hui remplacé par la Convention Territoriale Globale.

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf, le conseil départemental, la communauté de communes et les communes. La Ctg optimise l'utilisation des ressources sur le territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage est mis en place. Il fait le lien entre le projet stratégique du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités thématiques associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire. Tout son intérêt réside dans la démarche entre les acteurs, à différentes étapes :

- La préparation : s'approprier la démarche
- Le diagnostic partagé : identifier l'ensemble des ressources et des besoins et construire une vision commune du territoire et de ses priorités ;
- La définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans ;
- Le pilotage et le suivi ;
- L'évaluation des actions mises en œuvre.

**Lors du conseil communautaire, le diagnostic et les fiches actions territoriales ont été présentées.**

**Le conseil communautaire les a votés à l'unanimité.**

**Renforcement sur Relais Petite Enfance**



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Le Relais Petite Enfance, qui compte actuellement 1.8 ETP pour 337 AM, a vu ses missions s'étoffer ces dernières années. La CCPHD souhaiterait :

- Permettre une pérennité des actions développées
- Répondre aux demandes exprimées par les AM sur le territoire de la CC (enquête réalisée en 2019) : développement, régularité et diversification des animations,
- Renforcer les actions de soutien à la parentalité (demande soulevée par les habitants de la CC dans le contexte de la CTG)

8

Le comité de pilotage annuel des financeurs du Relais Petite Enfance, réuni en date du 24 mars, a échangé sur l'intérêt de la création d'un 3<sup>e</sup> ETP au sein du service. Ce nouveau poste permettrait notamment d'augmenter le nombre d'animations et de libérer du temps de travail pour la coordination de la Convention Territoriale Globale.

La CAF, le Département, l'armée ont exprimé la prise en charge majoritaire des charges impliquées par ce recrutement.

**Le Conseil communautaire a été invité à délibérer pour la création d'un 3<sup>e</sup> poste au sein du RPE.**

**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'autoriser la création d'un 3<sup>e</sup> poste au sein du RPE.**

## **Transition Energétique et protection de l'Environnement :**

### **Avancement et report de calendriers**

Un point d'information sur l'avancement du projet a été proposé pour annoncer 2 prochaines rencontres organisées dans le cadre des activités de la Commission Transition énergétique et protection de l'environnement :

### **Formation ambroisie du 14/06**

Réunion des référents ambroisie communaux le mardi 14/06 de 14h à 16h30 à Valdahon au siège de la CCPHD (grande salle de réunion)





# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

## **Information pour les propriétaires bailleurs sur les aides à la rénovation et à la gestion locative :**

Une réunion d'information pour les propriétaires bailleurs sur les aides à la rénovation et à la gestion locative (convention ADIL 2022) aura lieu le mardi 28/06 à 18h30 à Valdahon au siège de la CCPHD (grande salle de réunion).

## **Mobilités :**

### **Schéma Local d'Orientation des Mobilités (SLOM)**

Un point d'information sur l'avancement du projet SLOM a été proposé.

Une conférence des Maires dédiée est prévue le mardi 5/07 à 20h à Valdahon (Salle Courbet de l'espace Ménétrier) pour présenter et échanger sur le projet finalisé.

### **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Avenir Montagnes Mobilités :**

#### **Candidature préliminaire à déposer pour le 28/05**

Cet AMI serait une opportunité pour la mise en œuvre du Plan d'actions du SLOM en cours d'élaboration et pour le montage de premiers services mobilité sur une période de 3 ans.

Un point d'information a été détaillé sur la candidature préliminaire qui sera déposée pour le 28/05/22.

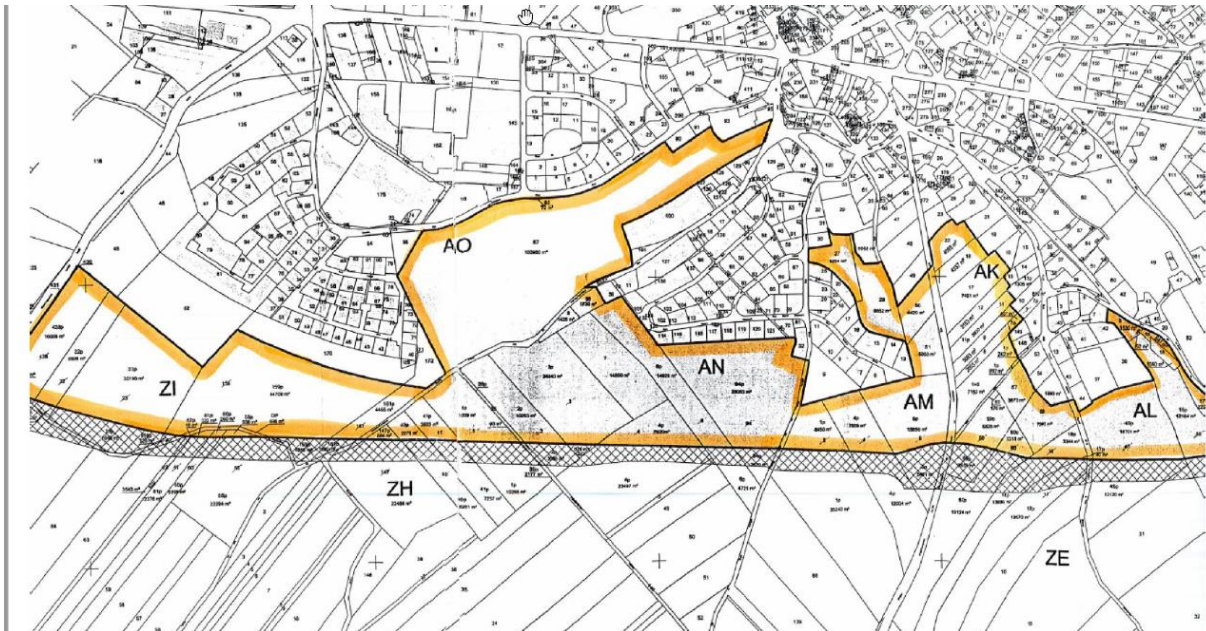
**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité son accord pour le dépôt de la candidature de la CCPHD à cet AMI.**

## **Aménagement de territoire :**

### **Droit de préemption sur la commune de Valdahon**

Par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2008, une zone d'aménagement différé a été créée sur la commune de Valdahon. Sur son périmètre, la commune a été désignée comme titulaire du droit de préemption pour une durée de 14 ans. Ce droit de préemption est indépendant de la compétence « DPU ».

Cette ZAD avait été donc été prolongée en 2016 pour une durée de 6 ans après avis favorable de la CCPHD.



## *Plan de la ZAD de Valdahon*

Cette date arrivant à échéance, la préfecture a contacté la commune de Valdahon pour savoir si elle souhaitait à nouveau prolonger la durée de validité de la ZAD.

Le périmètre de la ZAD n'est pas adéquat avec le zonage du PLUI de Valdahon. Après échange avec la DDT, l'EPF et la CCPHD, la commune a décidé de ne pas renouveler la ZAD.

Le droit de préemption octroyé par la ZAD est indépendant du droit de préemption urbain « classique ». Aussi, la commune de Valdahon sollicite la CCPHD pour réinstaurer le droit de préemption sur les zones U et AU du PLU se trouvant dans le périmètre de l'ancienne ZAD, afin de continuer à maîtriser le foncier sur ce secteur (voir courrier de Valdahon en annexe).

**Comme les autres communes qui ont demandé un droit de préemption sur leur territoire, il est proposé de donner une suite favorable à la commune de Valdahon, d'instaurer le droit de préemption sur ce secteur et de lui en déléguer l'exercice.**



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

**Le conseil communautaire a voté sur ce point à l'unanimité moins une abstention.**

## **Assainissement collectif :**

### **Contrôle assainissement nécessaire à la cession d'un bien immobilier : contre visite et facturation de la prestation**

11

Lors de la séance du 12 octobre 2020 le conseil communautaire a rendu obligatoire les contrôles de branchement assainissement collectif lors de la cession des biens immobiliers.

Les prestations de contrôle ont été confiées à l'entreprise SOPRECO de Valdahon dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Deux possibilités :

- o Si le diagnostic est conforme : un certificat de conformité est remis, il sera annexé au contrat de vente de l'immeuble
- o Si le diagnostic est non conforme : La communauté de communes des Portes du Haut Doubs transmet un rapport indiquant les anomalies constatées ainsi que les travaux à réaliser.

Les propriétaires disposent alors d'un délai de douze mois à compter de la date de la vente pour réaliser, le cas échéant, les travaux de mise en conformité du branchement.

Certains propriétaires souhaitent réaliser ces travaux avant la vente de leurs biens.

Aussi, il est proposé d'introduire un prix nouveau afin de tenir compte de la connaissance du dossier. Les autres prix restent inchangés.

Les tarifs s'établissent comme suit :

	<b>Montant en € TTC</b>
Visite de diagnostic de l'immeuble pour un logement	138 €
Supplément par logement supplémentaire	78€
Supplément pour réalisation du contrôle en urgence	120 €

dans le délai maximal de 72 H	
Déplacement inutile du fait de l'absence de l'utilisateur ou son représentant pour la réalisation du contrôle	96 €
<u>Prix nouveau</u> <b>Contre Visite dans le cas d'un contrôle non conforme</b>	<b>95€</b>

**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'approuver les tarifs proposés pour la réalisation de ces prestations**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant.**

**Renouvellement du réseau d'assainissement rue des Acots à Etalans : attribution du marché de travaux et demande de subventions**

### **Marché de travaux :**

La commune d'Etalans va réaliser des aménagements de voirie sur la rue des Acots.

Une inspection télévisée du réseau d'assainissement a été réalisée afin de connaître son état et de vérifier son fonctionnement. Il apparaît qu'une grande partie du réseau de la rue est en mauvais état (fissures ouvertes, flaches, ovalisation, etc.) et que la pente de la partie aval est très faible (de 0,6 à 0,3 %). Cela provoque des problèmes de bouchon et par suite des montées en charge du réseau avec surverse dans le réseau d'eau pluviale de la rue.

Les travaux d'assainissement consistent donc à renouveler ce réseau avant l'aménagement de la rue.

Aussi, afin de rationaliser les achats et de réaliser les travaux en parfaite coordination avec la commune, il est apparu pertinent de conclure un groupement de commande avec la commune d'Etalans pour la réalisation des études et des travaux.

Dans le cadre de ces travaux une consultation a été réalisée selon une procédure adaptée en application des articles R-2123-1 à 3 du code de la commande publique.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Le marché comporte une tranche ferme pour la partie aval du réseau et une tranche optionnelle pour la partie amont de la rue. Il comporte un seul lot unique pour la partie assainissement

Le DCE a été mis en ligne sur le site emarchespublics.com le 09 mars 2022. L'avis d'appel public à la concurrence est paru dans l'Est républicain le 11 mars 2022. La date limite de réception des offres était fixée au 1er avril 2022 à 12h00.

La commission MAPA s'est réunie le 20 avril 2022 pour attribuer le marché de travaux. Après présentation du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise :

VERMOT SAS pour un montant total assainissement (Tranche Ferme + Tranche Optionnelle n°1) : 80 554,71 € HT soit 96 665,65 € TTC

## **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'attribuer le marché de travaux à l'entreprise retenue par la commission MAPA**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

## **Demande de subventions :**

Concernant les travaux d'assainissement dans la rue des Acots à Etalans, la Communauté de Communes doit déposer les dossiers de demande de subventions à l'Agence de l'Eau RMC et au Conseil Départemental du Doubs.

Cette opération peut s'inscrire dans le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Cette dernière accompagne effectivement la mise aux normes des réseaux d'assainissement des collectivités. Il s'agit d'acheminer jusqu'à l'ouvrage de traitement l'ensemble des eaux usées collectées (subvention 50%).

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Travaux	80 554,71 € HT
Epreuves de réception	2 500,00 € HT
Divers et imprévus	6 945.29 € HT
<b>Total</b>	<b>90 000.00 € HT</b>

14

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département (10 %)	9 000,00€
Agence de l'Eau (50 %)	45 000,00€
Emprunts	36 000.00€
Autofinancement	18 000.00€
<b>Montant total T.T.C.</b>	<b>108 000.00€</b>

**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **D'adopter le projet d'assainissement rue des Acots à Etalans**
- **De solliciter l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau RMC**
- **D'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle**
- **D'autoriser le Département à percevoir pour le compte de la Communauté de Communes la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser**
- **de s'engager, le cas échéant à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'Eau perçue en cas de non-respect de ses obligations**
- **de s'engager à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement de Franche-Comté**
- **de demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention.**



## Avenant au marché de mise en conformité du système assainissement de La Sommette- Lot n°3 - Poste de refoulement

En 2021 le marché de mise en conformité du système d'assainissement de La Sommette - Lot 3 Poste de Refoulement\_ a été notifié à l'entreprise LACOSTE Centre de travaux de Colas France (25520 Evillers) pour un montant de 150 000€HT. A ce jour les travaux sont sur le point de se terminer. Les effluents en eaux usées sont refoulés sur le réseau assainissement de Pierrefontaine-les-Varans. La maîtrise d'œuvre présente un avenant ayant pour objet la modification de la décomposition globale et forfaitaire sans modifier le montant global du marché. Il n'y a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché public.

- **Prestations supprimées :**

- o Fourniture et pose d'un escalier en caillebotis 2 500,00 € H.T
- o Fourniture et pose d'une clôture en panneau acier galvanisé avec portillon d'accès 1 200,00 € H.T

- **Prestations supplémentaires :**

- o Réalisation d'une dalle de répartition au-dessus du poste qui se trouve maintenant sous la voirie 1 500.00 € H.T
- o Prolongement du refoulement du poste en PEHD 140 mm sur 12 mètres afin de se raccorder sur le réseau en attente (y compris terrassement et toutes sujétions) 2 200,00 € H.T

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON  OUI

### Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De valider cet avenant**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

## Gestion des déchets et des ressources :

### **Projets de déchèteries d'Orchamps-Vennes et de Pierrefontaine-les-Varans : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée portée par la CCPHD, pour le compte de la CCPHD et de PREVAL.**

Cette convention porte sur la phase de maîtrise d'œuvre et la phase de travaux dans le cadre de la construction de 2 déchèteries à O-V et PLV, notamment les travaux relatifs aux plateformes de broyage de végétaux.

La CCPHD serait mandataire de la Convention.

PREVAL a validé par délibération du 24/03/22 le projet de convention.

### **Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **Accepter le mandat confié par PREVAL**
- **Valider la convention désignant la CCPHD comme mandataire**
- **Autoriser le Président à signer la convention et tout document se rattachant à l'opération.**

### **Projet Pôle réemploi : Convention de groupement de commandes entre PREVAL et la CCPHD**

Cette convention porte sur le lancement conjoint et la passation de marchés d'études et de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un pôle dédié au réemploi et à l'économie circulaire incluant une déchèterie à Valdahon.

Cette convention de groupement de commande ne concerne pas la phase travaux. Une nouvelle convention précisera les modalités d'organisation du mode de coopération envisagée le moment venu.

Le marché de maîtrise est envisagé sous forme de concours.

Une Commission d'Appel d'Offre dédiée au projet, un jury de concours et un comité technique serait créé pour le suivi du projet.

PREVAL serait désigné par les Parties comme coordonnateur du Groupement.

PREVAL a validé par délibération du 24/03/22 le projet de convention.



**Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :**

- **L'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes entre la CCPHD et Préval et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant Préval comme le coordonnateur ;**
- **La désignation de François Cucherousset en tant que membre titulaire, et de Laurence Joly en tant que membre suppléante, de la commission d'appel d'offres du groupement de commande ;**
- **L'autorisation du Président à signer la convention constitutive de groupement et tout document se rattachant à l'opération.**

## **Administration générale :**

### **Convention de mise à disposition d'une partie des bassins de la piscine intercommunale au profit des maîtres-nageurs**

Les maîtres-nageurs de la piscine intercommunale reçoivent régulièrement des demandes de cours particuliers de natation.

Les emplois du temps des maîtres-nageurs ne permettent pas de répondre à cette demande.

Il est précisé que l'apprentissage du « savoir nager » par quelque moyen que ce soit est une activité qui revêt un caractère d'intérêt général.

La réglementation offre la possibilité aux agents, exerçant les fonctions de maîtres-nageurs sauveteurs au sein du centre aquatique, de dispenser des leçons particulières de natation en dehors de leurs heures de travail. Cette activité qu'ils doivent exercer en tant qu'auto-entrepreneur doit être encadrée par une convention de mise à disposition d'une partie des bassins.

Les agents autorisés à exercer cette activité accessoire devront verser à la Communauté de communes une redevance correspondant au tarif d'entrée en vigueur et le type de personne (enfant et/ou adulte) multiplié par le nombre de clients.

Le projet de convention a été détaillé en séance.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver les dispositions de la convention de mise à disposition d'une partie des bassins de la piscine intercommunale au profit des Maîtres-Nageurs-Sauveteurs ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférant.**

## Questions diverses

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués.